

390421-2026 - Mise en concurrence

Belgique – Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui – Terminaux et Connectivité

OJ S 108/2026 08/06/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire - Avis de changement
Services

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: Loterie Nationale S.A. de droit public

Adresse électronique: catherine.abanto@loterie-nationale.be

Forme juridique de l'acheteur: Entreprise publique, contrôlée par une autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur: Loisirs, culture et culte

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Terminaux et Connectivité

Description: Le présent marché a pour objectif de conclure, à l'issue d'une procédure en deux phases, un accord-cadre avec un seul prestataire de services pour le renouvellement des terminaux ainsi que l'ensemble des services d'assistance, y compris la connectivité avec notre système central, qui relèvent du cœur de métier de la Loterie Nationale. Voir les documents du marché PHASE 1 à télécharger via le site web e-procurement: <https://www.publicprocurement.be>.

Il s'agit ici d'une procédure en 2 phases. L'examen et la sélection des candidatures s'effectuera sur base du guide de sélection (phase 1). Ceci signifie que c'est uniquement votre réponse pour la PHASE 1 (phase de sélection) qui doit être introduite via la plateforme e-procurement. Les éventuelles questions/réponses et rectifications seront également publiées et mises à disposition sur ce même site web. La Loterie Nationale se réserve dès lors le droit de ne pas encore répondre aux éventuelles questions posées durant la phase 1 et portant sur la phase 2. Veuillez donc consulter régulièrement le présent avis de marché. Le cahier des charges (phase 2) est donné ici uniquement « pour information ». En raison du caractère confidentiel des informations dans les annexes du cahier des charges, ces documents ne seront pas mis à disposition dans la phase 1. Seuls les candidats sélectionnés recevront les documents du marché de la phase 2. Il leur sera demandé de signer un NDA avant de recevoir les documents. Personne de contact: catherine.abanto@loterie-nationale.be
Identifiant de la procédure: 4414ebbb-5c3b-48a9-ada3-3dd158ca8eec

Identifiant interne: FIN/PRO/2026.12

Type de procédure: Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Nomenclature complémentaire (cpv): 48000000 Logiciels et systèmes d'information, 48500000 Logiciels de communications et multimédias, 30210000 Machines de traitement des données

(matériel), 30215000 Matériel pour micro-ordinateurs, 30211200 Matériel pour unité centrale, 92351100 Services d'exploitation de la loterie, 30212000 Matériel pour mini-ordinateurs

2.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique

N'importe où dans le pays donné

2.1.4. Informations générales

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: FIN/PRO/2026.12 - 1

Description: Le présent marché a pour objectif de conclure, à l'issue d'une procédure en deux phases, un accord-cadre avec un seul prestataire de services pour le renouvellement des terminaux ainsi que l'ensemble des services d'assistance, y compris la connectivité avec notre système central, qui relèvent du cœur de métier de la Loterie Nationale. Voir les documents du marché PHASE 1 à télécharger via le site web e-procurement: <https://www.publicprocurement.be>. Il s'agit ici d'une procédure en 2 phases. L'examen et la sélection des candidatures s'effectuera sur base du guide de sélection (phase 1). Ceci signifie que c'est uniquement votre réponse pour la PHASE 1 (phase de sélection) qui doit être introduite via la plateforme e-procurement. Les éventuelles questions/réponses et rectifications seront également publiées et mises à disposition sur ce même site web. La Loterie Nationale se réserve dès lors le droit de ne pas encore répondre aux éventuelles questions posées durant la phase 1 et portant sur la phase 2. Veuillez donc consulter régulièrement le présent avis de marché. Le cahier des charges (phase 2) est donné ici uniquement « pour information ». En raison du caractère confidentiel des informations dans les annexes du cahier des charges, ces documents ne seront pas mis à disposition dans la phase 1. Seuls les candidats sélectionnés recevront les documents du marché de la phase 2. Il leur sera demandé de signer un NDA avant de recevoir les documents. Personne de contact: catherine.abanto@loterie-nationale.be. Identifiant interne: 1

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 72000000 Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Nomenclature complémentaire (cpv): 48000000 Logiciels et systèmes d'information, 48500000 Logiciels de communications et multimédias, 30210000 Machines de traitement des données (matériel), 30215000 Matériel pour micro-ordinateurs, 30211200 Matériel pour unité centrale, 92351100 Services d'exploitation de la loterie, 30212000 Matériel pour mini-ordinateurs

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires: Le territoire belge pour la fourniture et l'installation des terminaux. En ce qui concerne la gestion des terminaux, si la solution proposée est « on premise », les serveurs physiques doivent être situés en Belgique. S'il s'agit d'une solution en

cloud, une approche européenne s'applique. Si la solution proposée est une combinaison des deux, les principes respectifs mentionnés ci-avant s'appliquent aux deux parties de la solution.

5.1.3. Durée estimée

Durée: 10 Ans

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/c4f1804d-10b0-4ac6-bda2-ee6018ef46c3/documents>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/c4f1804d-10b0-4ac6-bda2-ee6018ef46c3/general>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, néerlandais

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 15/06/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Justification de la durée de l'accord-cadre: Conformément à l'article 57, deuxième alinéa, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, la durée totale, y compris les reconductions, ne peut en règle générale dépasser quatre ans à partir de la conclusion du marché. Le Conseil d'État a toutefois confirmé à plusieurs reprises que l'expression « en général » permet de déduire qu'une durée plus longue est acceptable, à condition qu'elle soit dûment et suffisamment motivée par la nature de l'objet et les exigences techniques et opérationnelles (voir par exemple Conseil d'État, 30 mars 2017, n° 237.855). Dans cette affaire, une durée plus longue est nécessaire et proportionnée pour garantir la continuité, la fiabilité et la

rentabilité du réseau de terminaux de loterie. La détermination de la durée de vie d'un terminal de loterie est un élément stratégique qui doit combiner performances, fiabilité et optimisation des coûts. Une période de 10 ans s'avère être l'équilibre parfait pour plusieurs motifs : 1. Équilibre entre amortissement et innovation : Les terminaux représentent un investissement important. Une durée de 10 ans reflète la durée de vie économique des terminaux et offre un équilibre raisonnable entre amortissement et innovation : le coût d'investissement peut être réparti sur une période réaliste, tout en laissant la possibilité d'intégrer les évolutions technologiques à un rythme raisonnable. Au-delà de cette période, le risque d'obsolescence augmente significativement. En prévoyant la possibilité de résilier le contrat à partir de la 8e année, la Loterie Nationale peut déjà anticiper plus rapidement ce risque. 2. Expérience du marché et optimisation des coûts : L'étude de marché a révélé qu'une durée de 10 ans permet d'optimiser le déploiement et de trouver un équilibre entre obsolescence, gestion des coûts, performances et sécurité. Les recommandations des fournisseurs reposent sur des données concrètes provenant d'implémentations à grande échelle. Les fournisseurs soulignent que leurs terminaux sont conçus pour offrir une fiabilité à long terme. Sur une période de 8 à 10 ans, les coûts de maintenance restent prévisibles et raisonnables, grâce à la disponibilité des pièces détachées et aux interventions planifiées. 3. Expérience utilisateur Les terminaux modernes offrent une interface plus rapide, ergonomique et fiable, ce qui augmente la satisfaction des revendeurs (retailers) et des joueurs. L'entretien sur une longue période d'un parc obsolète coûte de l'argent et peut nuire à l'image novatrice de la Loterie Nationale. 4. Évolution des standards technologiques : Les protocoles de communication, les systèmes d'exploitation et les exigences en matière de cybersécurité évoluent rapidement. Au bout de 8 à 10 ans, il deviendra difficile de maintenir la compatibilité avec les nouvelles plateformes (paiements, jeu en ligne, intégration mobile). Il peut donc être conclu de ce qui précède qu'une durée de 10 ans constitue la période idéale pour permettre à la Loterie Nationale de garantir efficacité et fiabilité.

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: - 15 jours : demande de suspension contre la décision motivée commentée - 60 jours : recours en annulation

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: Loterie Nationale S.A. de droit public

Numéro d'enregistrement: 0223967357_41

Adresse postale: Belliardstraat 25-33

Ville: Etterbeek

Code postal: 1040

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: catherine.abanto@loterie-nationale.be

Téléphone: +32 22384687

Adresse internet: <http://www.loterie-nationale.be>

Profil de l'acheteur: <https://www.publicprocurement.be/bda?organisationIds=41&includeOrganisationChildren=true>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0002

Nom officiel: SPF Stratégie et Appui

Numéro d'enregistrement: BE001

Adresse postale: Simon Bolivarlaan 30, bus 1

Ville: Brussel

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: revise@publicprocurement.be

Téléphone: +32 2 740 80 00

Adresse internet: <https://bosa.belgium.be>

Rôles de cette organisation:

TED eSender

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Conseil d'Etat

Numéro d'enregistrement: 0931.814.266

Ville: Bruxelles/Brussel

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

10. Changement

Version de l'avis antérieur à modifier

:

21248310-3d64-4403-b91c-a63fbc06d295-01

Principale raison du changement

:

Mise à jour d'informations

Description

:

Voir questions et réponses (Q1 à Q42) de la phase 1 du présent marché public à télécharger via le site web d'e-Procurement.

10.1. Changement

Identifiant de la section: PROCEDURE

Les documents de marché ont été modifiés le: 04/06/2026

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 4aaab691-f828-4598-8704-51243011a07b - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 04/06/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Date et heure de transmission de l'avis (eSender): 04/06/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: néerlandais, français
Numéro de publication de l'avis: 390421-2026
Numéro de publication au JO S: 108/2026
Date de publication: 08/06/2026